



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1171 - Actions transversales dans
le domaine des transports**

**Participation financière du Département
à l'organisation des Premières rencontres
nationales de l'autopartage à STRASBOURG**

Rapport n° CP/2011/393

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

L'autopartage représente une forme de mobilité alternative à la voiture individuelle et apparaît aujourd'hui comme une solution complémentaire à l'utilisation des transports en commun et du vélo. L'autopartage existe en Alsace depuis 2001 grâce à la société coopérative Auto'trement.

Afin de promouvoir l'autopartage, le réseau France-Autopartage et Auto'trement ont choisi d'organiser à Strasbourg les 12 et 13 mai les 1ères Rencontres nationales de l'autopartage. Cet évènement est destiné à réunir les professionnels de la mobilité pour débattre de l'intérêt de l'usage partagé de la voiture en ville et pour promouvoir l'Alsace en tant que territoire pionnier en matière des nouveaux services à la mobilité.

Le Département a été appelé à soutenir cet évènement.

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil Général soutient les actions de promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle. Parmi ces modes figure l'autopartage qui apparaît aujourd'hui comme une solution crédible pour remplacer la 1^{ère} ou la 2^{ème} voiture, en complément de l'utilisation des transports en commun et du vélo.

Présent depuis plus de vingt ans en Europe, l'autopartage existe en Alsace depuis 2001 grâce à la société coopérative Auto'trement.

Le principe de l'autopartage est simple : moyennant un abonnement mensuel et un tarif heures + kilomètres parcourus, l'autopartageur réserve un véhicule en libre-service, 24h/24 et 7 j/7, le récupère à la station près de chez lui, puis l'y redépose.

Disposant de 3 véhicules lors du lancement de son activité en 2001, Auto'trement compte aujourd'hui 90 véhicules, 40 stations et plus de 2 000 abonnés. La majeure partie de l'activité reste centrée sur l'agglomération strasbourgeoise mais quelques stations ont été ouvertes dans les villes moyennes et sites touristiques du Bas-Rhin : Sélestat, Obernai, Haguenau, Saverne, Molsheim, Erstein et La Petite Pierre.

Afin de promouvoir l'autopartage, le réseau France-Autopartage et Auto'trement ont choisi d'organiser à Strasbourg les 12 et 13 mai les 1^{ères} Rencontres nationales de l'autopartage.

Cet évènement est destiné à réunir les professionnels de la mobilité pour débattre de l'intérêt de l'usage partagé de la voiture en ville et pour promouvoir l'Alsace en tant que territoire pionnier en matière des nouveaux services à la mobilité.

Un colloque, des ateliers thématiques et une animation grand public à Strasbourg ont été au programme de ces 2 jours.

Pour le Conseil Général, cet événement a été l'occasion de mettre en avant sa politique en faveur de la mobilité durable : Réseau 67, TSPO, covoiturage. A cette occasion, le Président du Conseil Général est intervenu en clôture et une participation des services a été assurée lors d'une table ronde réunissant également la CUS et le Conseil Régional.

Afin de soutenir cet événement, il est donc proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 5 000 € à la société coopérative Auto'trement.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21981	65-6574-60	50 200,00 €	23 200,00 €	5 000,00 €


Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition du président du conseil général :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 5 000 € à la société coopérative d'intérêt collectif Auto'trement dans le cadre de l'organisation des 1ères rencontres nationales de l'autopartage les 12 et 13 mai 2011 à Strasbourg,
- autorise son Président à signer la convention de financement.

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL